Aménagement : un projet revu pour le centre-ville

Le projet d'aménagement des rives du Léguer a évolué dans le centre-ville. Paul Le Bihan, le maire, décrit les principaux changements qui ont été exposés au cours d'une réunion publique, hier.

Vrai. Faux.

L'ensemble du projet d'aménagement des rives du Léguer imaginé par le cabinet Phytolab a été revu

☐ Vrai. ☑ Faux.

Le projet d'aménagement des rives du Léguer avait été présenté dans un film d'une vingtaine de minutes fin décembre 2020. Il montrait ce qu'il était possible de faire, de l'amont à l'aval, soit du moulin du Duc jusqu'à Beg Hent. **« Ce film est une sorte de guide »**, indique Paul Le Bihan, maire de Lannion. Il poursuit : **« Le périmètre opérationnel va du pont de Kermaria jusqu'au chemin de halage »**, et c'est sur ce secteur que le cabinet d'études a de nouveau planché. Les membres de la commission extramunicipale sur le centre-ville ont eu la primeur des propositions, dévoilées le mercredi au cours d'une réunion publique.

Cyclistes, piétons et automobilistes devront cohabiter sur l'allée du tribunal

☑ Vrai. ☐ Faux.

« C'est un espace à retravailler, notamment le long du stade d'eau vive, où l'on trouve du mobilier urbain mal placé. Les plantations seront aussi revues, certains arbres souffrent de rentrée d'eau salée », indique le maire. En termes de circulation, la voie est assez large pour accueillir une piste vélo dans chaque sens, tout en maintenant du stationnement. **« La voie rétrécie permettra aussi de réduire la vitesse »**. Un point important alors que l'école de musique communautaire prendra ses quartiers fin février dans l'ancien tribunal. **« On va en travailler les bords »**.

L'allée des Soupirs a être modifiée

☑ Vrai. ☐ Faux.

Outre un déplacement des bancs qui aujourd'hui ne permettent pas de jouir du paysage correctement, **« il y a un conflit d'usages entre cyclistes et piétons »**, expose Paul Le Bihan. Le but est donc de permettre à tous d'utiliser cette voie douce sans risque d'accident, d'autant qu'elle sera ensuite reliée au mail François-Mitterrand, en lien avec le projet d'aménagement des abords de la gare de Lannion-Trégor communauté. Dans ce secteur, la réflexion porte aussi sur la mise en valeur du Min ran. **« On pourrait s'inspirer de ce qui a été fait au Stanco. »**

Le projet d'aménagement du quai d'Aiguillon prévoit de conserver du stationnement et de sanctuariser la promenade le long du fleuve. | Photo : Ouest-France

La circulation va être interdite devant la médiathèque Sainte-Anne

☐ Vrai. ☑ Faux.

Là encore, la réflexion porte sur la mixité des usages. **« Il s'agit de retravailler le parvis, mais aussi imaginer un cheminement piétons et vélos, entre l'allée des Soupirs et le quai. »** Au niveau du pont Sainte-Anne, l'idée **« de séparer les circulations est en cours d'étude. »**. Pas question en revanche de toucher au sens de circulation. **« On ne sait pas encore l'impact qu'aura le futur pont. »**

Le parking d'Aiguillon restera un parking

☑ Vrai. ☐ Faux.

C'était le point de crispation majeur lorsque le projet initial a été présenté. Le parking était délesté de la majorité de ses places de stationnement. **« On laissera environ une cinquantaine de places de parking »**, affirme Paul Le Bihan. La promenade le long du Léguer va être sanctuarisée, tandis que kiosque et manège seront déplacés vers la poste. Quant à la route, qui comporte trois voies aujourd'hui, elle pourrait être réduite à deux voies, dans la même optique que l'allée du tribunal. Au plus près du Léguer, **« on peut imaginer une rehausse du quai grâce à des gradins qui auraient aussi pour effet de limiter les inondations. »** Un espace dédié à l'événementiel, abritant la guinguette, voir un marché de producteurs, pourra prendre place vers l'office de touris me appelé à déménager dans l'ex-tr sorerie.

Le projet ne bougera plus

☐ Vrai. ☑ Faux.

Ce qui a été présenté constitue u avant-projet et **« n'est donc pas déf nitif »**, précise Paul Le Bihan. Le ma re souhaite **« ficeler le projet pour l fin d'année »**. Ce qui conduirait l'ouverture des travaux fin 2023-d but 2024. Une partie du programm est en effet intégrée à celui d'Actio cœur de ville, avec un calendrier respecter pour obtenir les finance ments dédiés.

Renée-Laure EUZEN

Stationnement, commerce... la difficile équation

Quai d'Aiguillon, quai de Viarmes : « le dur » du projet

Pour Phytolab, le cabinet à l'origine du projet, le Léguer ne doit pas être uniquement une boucle en voiture. « On a pris du recul en voyant où étaient les continuités piétonnes principales, les arrêts de bus, le stationnement. » Ainsi, le parking Günzburg est conservé dans les grandes lignes. Une « continuité piétonne très forte » est envisagée bord à quai et en partie haute, côté route, ainsi que deux pistes cyclables sur la totalité du parcours quai d'Aiguillon-quai de Viarmes. Aucune intervention n'est prévue à court terme sur l'îlot de la poste.

« La parole est à vous »

Après près d'une heure vingt de présentation, Paul Le Bihan a donné la parole au public. Parmi les interrogations, « pourquoi démolir l'office de tourisme plutôt que s'en servir pour y installer la guinguette ? Ça coûte très cher une serre ! » Réponse du maire, Paul Le Bihan : « l'office de tourisme et la boutique Orange ne sont pas des bâtiments très qualitatifs ». Sans compter que ces lieux ne sont pas adaptables à un usage d'animation. « Construire du neuf coûterait moins cher que de conserver les bâtiments », selon Clément Ravet.

Question de coût

Christian Madec de Lannion centre vivant a vu « beaucoup de belles choses mais cela me paraît démesuré pour Lannion. Quel est le cahier des charges ? Combien coûtent les études ? Combien cela va coûter à la collectivité et aux contribuables ? » Réponse de Paul Le Bihan : « Combien ça va coûter, je ne peux pas le dire... Combien cela a déjà coûté, cela a été délibéré en conseil municipal, c'est transparent. (1) Le projet a été retenu dans ses grandes lignes dans les programmes Dynamisme villes de Bretagne et Action cœur de ville. On est en phase d'avant-projet, ensuite on affinera le projet, le phasage arrivera ensuite ».

Vue de ce que pourrait être la balade piétonne le long du Léguer. PHOTO : DR

« Ne pas oublier le fonctionnement actuel »

Jean-Jacques Monnier estime quant à lui qu'il faut faire très attention au stationnement, afin de permettre aux « activités de quotidienneté de perdurer ». « Il faut que Lannion soit une ville vivante, cela implique de prendre en compte l'activité quotidienne, et trouver une harmonie entre ces aménagements et l'économie du centre-ville ».

« Pourquoi la ville a reculé ? »

Thibaud Gentil était favorable au projet initial. « Pourquoi la ville a fait marche arrière sur la piétonnisation le long du parc Sainte-Anne et a remis des places de parking ? » Réponse de Françoise Le Men, adjointe en charge de l'urbanisme : « Si on fait une concertation, c'est pour écouter. On a écouté. L'origine du projet, c'est la revitalisation du centre-ville, apaisé, paysager. Laisser 50 places ne dénature pas le fondement projet. 50 places visent à rassu les commerçants qui sont inquie sachant qu'il y a des places de p king ailleurs, et la navette. »

« Attention au commerce de proximité »

Pour Philippe Latronche, présid de l'association des commerça Lannion cœur de ville, « la navette un très bon outil, mais telle qu'e est là, ne peut suffire. Il en faudr trois. Problème : une navette co 300 000 €. J'insiste sur le parking proximité. Si on a le temps de flâr on peut se garer à Nod Huel. » Il r pelle les données récoltées lors sondage mené il y a un an. 50 % d 2 600 clients qui ont répondu arriv de l'extérieur de Lannion. « Si enlève les places du parki d'Aiguillon, on perd les clients proximité. 50 places, c'est mie que zéro. On pourrait peut-être avoir 60. Attention au commerce proximité. »

Utiliser les parkings « à bon escient »

Pour Paul Le Bihan, l'important, « n'est pas le nombre de places, m la rotation sur les parkings ». D l'importance de respecter la zo bleue.

R.-L.

(1) Le maire a répondu plus tard da la soirée : les études ont co 208 000 €.